

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

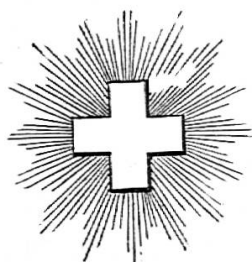
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Ma première année à l'école primaire. — Chronique scolaire : Suisse romande, Jura bernois, Vaud. — Revue d'Allemagne. — Petite poste. PARTIE PRATIQUE : Enseignement de la coupe : Camisole pour jeune fille. — Composition : Appel au travail. L'automne. Travaux de l'automne. — Arithmétique : Calcul jusqu'à 100.*

MA PREMIÈRE ANNÉE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Il y a quelque trente ans, le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud ouvrait une enquête dans le but de connaître l'opinion des Commissions scolaires sur l'état de nos écoles primaires.

La majorité de ces autorités estimait qu'il y avait progrès, une minorité, qu'on était resté stationnaire, une vingtaine affirmait qu'il y avait recul.

Je ne discute pas ces affirmations, mais les lignes suivantes montreront que nous avons marché dès lors.

C'était encore du temps des batz, en avril 1850 ; je passai de l'école enfantine à l'école primaire ; celle-ci était dirigée par L. Gauthey, président de la Société pédagogique, qui fut plus tard maître au collège de Ste-Croix et de Nyon ; il est décédé, il y a quelques années, à Bucharest. C'était un maître juste et sévère.

La salle que nous occupions était basse, peu éclairée ; deux rangées de bancs, un tableau noir en composaient l'ameublement ; elle est démolie aujourd'hui, mais a été utilisée jusqu'à l'année dernière.

Le mobilier était des plus rudimentaires ; il figurait à l'exposition de Vevey, où j'ai reconnu les bancs, le fourneau, les cartes, les cercles, etc. Les visiteurs de l'exposition avaient quelque peine à croire qu'on l'ait sorti d'une classe pour l'amener à Vevey.

Je me représente encore ces soixante et dix élèves qui formaient cette classe; beaucoup d'entre eux, et des plus chers, m'ont précédé dans la tombe, d'autres que je rencontre sont comme moi presque des vieillards.

La commune d'Orbe, moyennant une finance annuelle de deux francs, nous fournissait des cahiers de mauvais papier, qui n'étaient ni cousus, ni lignés, ni « fourrés », les ardoises, les « touches » et les plumes d'oie dont nous avions besoin.

Les livres que nous achetions étaient le catéchisme d'Osterwald, les passages bibliques et la petite géographie de Guinand; ces ouvrages, avec deux cahiers, composaient notre bagage scolaire.

L'hiver, la classe s'ouvrait à huit heures le matin et à une heure l'après-midi, elle se terminait à onze heures et à quatre heures.

En été, le jeudi et le *dimanche* matin, la classe durait de six heures à neuf heures, et les autres jours, de huit heures à dix heures et de une heure à trois heures. Le lundi, on avait congé. Tous ou presque tous, nous partions de la maison le jeudi et le dimanche sans avoir déjeuné; un morceau de pain en poche, que nous mangions à la récréation, était notre viatique.

Un de mes voisins, S. W., s'éclipsait régulièrement à la récréation, pour aller manger et se gardait de revenir; il ne manquait pas de m'avertir en m'engageant à en faire autant; jamais je n'ai cédé à la tentation, bien que mon ventre criât famine.

W. mettait en pratique sans le savoir le proverbe : « Ventre affamé n'a point d'oreilles ». Pour qu'on ne s'aperçût pas de son absence, nous nous espacions dans le banc; comme l'appel se faisait au commencement de l'école, le maître ignora toujours les escapades de mon condisciple.

A la fin de septembre, ou au commencement d'octobre, on voyait à peine clair à six heures.

Chaque matin, le maître faisait l'inspection des mains et des têtes; une tête mal peignée, des mains sales amenaient un renvoi à la maison ou à la fontaine.

Le règlement prévoyait une prière à la fin et au commencement de la classe. On récitait machinalement au commencement la prière si connue : « Notre aide soit, etc. », et pour finir : « Au Roi des siècles, immortel, invisible, etc. ». Quelquefois la prière du matin était remplacée par ce beau cantique du recueil de Corbaz : « De la voix et du cœur, bénissons le Dieu Sauveur, etc. »

Passons un peu en revue l'enseignement :

Le catéchisme de J.-F. Osterwald, retouché et augmenté pour l'usage des écoles de charité de Lausanne, était notre premier livre. Disons en passant que ces écoles de charité, avant la créa-

tion de l'Ecole normale, préparaient le personnel enseignant primaire du canton de Vaud.

Ce catéchisme, par demandes et réponses, comprenait trois parties. La première était un abrégé de l'histoire sainte, la deuxième traitait des vérités de la religion chrétienne, la troisième, des devoirs du chrétien. Ces trois grandes divisions à leur tour étaient divisées en chapitres ou sections, comprenant chacun de dix à douze demandes et réponses.

Nous distinguons ces trois parties par la première question posée. La première partie : Qui est-ce qui a créé le monde ? La deuxième : A quoi tendent, pour : A quoi tendent tous les désirs des hommes ? La troisième : Est-ce assez, pour : Est-ce assez pour être vrai chrétien de connaître et de croire les vérités de la religion ?

Chaque jour nous avions deux ou trois réponses à apprendre ; cela dépendait de leur longueur ; aucune explication n'était donnée, on récitait machinalement des choses qui dépassaient de cent coupées l'intelligence d'enfants de sept ans.

Permettez-moi de vous citer quelques-unes de ces questions :

PAGE 1. *Demande* : Le monde n'aurait-il pas pu se produire de lui-même ?

Réponse : Non, parce que ce qui n'existe pas ne peut rien produire.

PAGE 5. *D.* : Qu'est-ce qui distinguait l'homme des autres animaux ?

R. : C'est que Dieu l'avait créé à son image et à sa ressemblance.

D. : Cette image regardait-elle son corps ou son âme ?

R. : L'on ne peut douter qu'elle ne regardât son âme puisque Dieu est un être tout spirituel et non corporel.

Voici le bouquet :

D. : En quoi consistait donc cette image et cette ressemblance de Dieu dans l'homme ?

R. : En ce que son âme était spirituelle ou capable de connaissance ; libre ou capable de choix ; innocente ou capable de vertu, immortelle ou capable d'une durée éternelle et de plus en ce que Dieu lui avait donné la domination sur les autres animaux.

PAGE 8. *D.* : Qu'est-ce que Dieu dit en particulier au Diable qui avait séduit la femme ?

R. : Il lui dit qu'il mettrait inimitié entre lui et sa (probablement la) femme, entre sa semence ou sa postérité et celle de la femme, en sorte que celle-ci lui briserait la tête et qu'il lui briserait le talon.

Enfin, *D.* : Pourquoi Dieu employa-t-il six jours pour créer le monde ?

R. : Pour *s'accommoder* de (à) la portée de notre esprit qui n'aurait pas pu concevoir la création du monde, faite dans un seul moment ; pour nous faire remarquer aussi l'ordre qu'il a observé dans la création, et pour nous apprendre par son exemple à travailler six jours et à nous reposer le septième.

Arrêtons-nous.

J'ai un petit-fils de sept ans qui suit les classes primaires de Lausanne ; je ne vois pas cet enfant réciter et comprendre un mot à ces citations. Aussi que de peine à nous faire avaler tout ce fatras ! Je me représentais, par exemple, ma mère *accommodant* des légumes, et Dieu faisant la même opération en créant le monde !

Au reste, cette réponse m'a laissé un cuisant souvenir. C'est sans doute pour s'accommoder à la portée de mon esprit que j'ai eu le doux plaisir de rester en classe de huit heures du matin à trois heures du soir. On m'apporte mon dîner : soupe, pain, viande, dans un panier. A la sortie, pas moyen de dissimuler cet objet et j'entends encore les grandes filles, se moquant de moi, me crier : « Prisonnier de garde ! Prisonnier de garde ! » Dès lors, je fis promettre à ma mère de ne m'envoyer que du pain sec.

Nous parcourûmes ainsi les premiers chapitres de cet ouvrage comprenant l'histoire de l'Ancien Testament, environ trente-cinq pages. Je pourrais vous parler encore de ce que l'on entendait par lois morales, lois politiques, lois cérémonielles, vous dire que nous pensions que *j'en conclus* (Jean Conclus) était un homme, etc., etc.

Dire que c'est vers 1868 seulement qu'on a renoncé à la récitation du catéchisme, qui, au dire de M. Roux, ancien inspecteur et mon prédécesseur à Mont-la-Ville, a fait verser, dans le canton de Vaud, plus de larmes que toutes les prisons !

Tant qu'il s'agissait de choses historiques, je les retenais assez facilement, mais dès qu'il s'agissait de choses que je ne comprenais pas, rien ne pouvait m'entrer dans l'esprit. Aussi plus souvent qu'à mon tour, j'ai dû garder les arrêts après l'école.

(*A suivre.*)

LOUIS PELET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE ROMANDE. — Samedi 4 novembre a eu lieu à Neuchâtel la réunion annuelle des inspecteurs et inspectrices scolaires romands. L'assemblée a voté les conclusions d'un rapport de M. Fallet, de Neuchâtel, sur l'enseignement du chant dans le degré inférieur primaire. Faute de temps, une communication de M. Lator, sur l'enseignement par l'aspect, a été renvoyée à la conférence prochaine. Celle-ci aura lieu à Genève en 1906.

JURA BERNOIS. — † **M^{lle} Emma Schneider.** — Le 19 octobre dernier, quelques collègues, accompagnaient à sa dernière demeure M^{lle} Emma Schneider, décédée trois jours auparavant à l'hôpital de Moutier. M^{lle} Schneider, née le 18 juin 1847, à Sonvilier, a eu une vie bien mouvementée. Après avoir suivi les cours de l'école normale de Délémont, elle fut brevetée le 23 avril 1867 et partit pour l'étranger. De 1875 à 1876, elle tint l'école de Sornetan et s'expatria une deuxième fois. Elle revint au pays dans l'automne 1886 pour se charger de l'école de la montagne du Droit de Saint-Imier où elle resta jusqu'en 1889. Elle partit une troisième fois pour l'étranger et ne revint qu'en 1898 pour tenir l'école de Sornetan. Au printemps dernier, elle avait été nommée à Fornet-dessous. Une maladie grave de l'estomac la força d'entrer à l'hôpital de Moutier où elle ne tarda pas à succomber. La défunte, qui n'avait aucun parent, a légué son petit avoir à la Société des instituteurs bernois. M^{lle} Schneider était une institutrice de talent qui enseignait très bien la langue française ; elle avait de solides connaissances en littérature et parlait couramment l'anglais ; c'était une personne très énergique à laquelle les circonstances n'ont pas été toujours favorables. Elle s'était dévouée aux soins d'une vieille mère à qui elle a pu fermer les yeux il y a un an ou deux. Sur la tombe, au cimetière de Chalières, les instituteurs ont chanté le chœur suivant composé par M. Jabas, instituteur à l'école primaire supérieure de Court :

I.	II.	III.
Au cours du voyage,	Dans la lourde tâche	Celle que la terre
Frères, ici-bas,	Qui revient à tous,	Va reprendre ici,
Plus d'un noir nuage	Chaque jour arrache	Eut le sort austère
Rend moins sûrs nos pas,	Quelque chose en vous ;	De peiner ainsi...
Et nos cœurs à peine	Et le temps qui passe	Vers le Ciel son âme,
Savent faire effort,	Laisse à tout jamais,	Gaïment s'envola,
Si le mal entraîne	Sur nos fronts, la trace	Et déjà proclame
Un arrêt de mort !	Des maux éprouvés !	Les biens d'au-delà.

H. GOBAT.

*** **L'enseignement professionnel dans la Vallée de Tavannes.** — La loi sur les apprentissages du 19 mars 1905 présente certaines dispositions qui, entrant en vigueur dans le cours de l'hiver, méritent d'être portées à la connaissance du public. Ces prescriptions modifient, jusqu'à un certain point, les conditions d'existence des établissements d'instruction professionnelle.

La Vallée de Tavannes ne compte actuellement qu'une seule école professionnelle subventionnée par l'Etat : c'est celle de Tavannes. Cet établissement a derrière lui un travail et une expérience de dix années. Il s'est ouvert en automne 1894 avec 64 élèves, et n'a cessé de prospérer. Le nombre des élèves pour les deux derniers exercices est de 132 et 137. Il est donc doublé. Ces chiffres sont éloquentes. Ils nous montrent que près d'un millier d'élèves ont profité déjà des cours de l'école de Tavannes.

C'est, pour cet établissement, une belle réclame.

Ces jeunes gens sont pour la plupart des apprentis et des ouvriers. On y compte aussi un certain nombre d'employés. Un grand nombre habitent Tavannes, d'autres Reconvilier, Malleray et les autres villages de la Vallée. Moutier, Tramelan et Sonceboz ont même déjà fourni des élèves. Citons quelques chiffres : La première année, Tavannes compte 29 élèves, Reconvilier 27 et les autres localités voisines 8 ; l'exercice 1903-1904 nous donne les chiffres suivants : Tavannes 67,

Reconvilier 37, Malleray 15, etc., et l'exercice 1904-1905 : Tavannes 83, Reconvilier 33, Malleray 6, etc. C'est d'autant plus méritoire pour les élèves extérieurs qu'ils se voient obligés de faire soit à pied soit en chemin de fer le trajet jusqu'à Tavannes, et cela le soir, et en hiver. Honneur à la population où se rencontre un pareil contingent de jeunes gens qui travaillent volontairement et joyeusement à se perfectionner dans leur métier !

Nous venons de constater les progrès réjouissants de l'école professionnelle de Tavannes en ce qui concerne la fréquentation. Voyons ce qui fut fait pour répondre à pareille affluence d'élèves. A sa fondation l'école avait quatre sections : 1. Dessin ; 2. Allemand ; 3. Italien ; 4. Comptabilité. Aujourd'hui, elle offre à ses élèves une dizaine de cours : 5 cours de dessin ; 3 cours de langue, 1 ou 2 cours de comptabilité, auxquels se sont joints, l'an passé, un cours d'électricité industrielle, et, pour l'exercice qui va s'ouvrir, un cours d'algèbre et de géométrie. L'institution s'est donc développée et affermie, suivant une marche parallèle à l'augmentation du nombre des élèves. C'est ainsi qu'elle a décidé aussi de ne plus interrompre les cours de dessin durant l'été.

Pour ces nombreuses leçons, l'Ecole a dû s'assurer le concours de sept maîtres, pris dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que parmi les techniciens des usines de Tavannes et Reconvilier. La commission qui dirige l'établissement est formée de sept membres, nommés partie par l'Etat, et partie par les communes. Actuellement Tavannes y compte trois membres, Reconvilier deux, Loveresse et Malleray chacun un.

Les comptes soumis chaque année à l'approbation du canton et de la Confédération montrent également la marche prospère de l'Ecole. Le premier accusait 811 francs de recettes et 911 francs de dépenses, tandis que celui de l'exercice de 1904-1905 nous présente un chiffre presque triple, soit 2441 fr. 19. Cet argent est fourni par la Confédération, l'Etat de Berne, les communes et les particuliers. Parmi les communes, Tavannes naturellement, fait la plus grosse part, et fournit en outre les locaux (5 salles) avec chauffage et éclairage. En outre, les communes suivantes ont fourni des subsides en 1904-1905 : Reconvilier, municipalité et bourgeoisie, Loveresse, Malleray, bourgeoisie, et Sorvilier. On ne saurait trop les en louer, ainsi que les chefs d'usines qui soutiennent si généreusement cette école d'ouvriers.

Jusqu'ici la fréquentation des écoles professionnelles était absolument facultative dans le canton de Berne. Mais la loi sur les apprentissages du 19 mars 1905 crée à bien des égards un nouvel état de choses.

Espérons que dans nos contrées où la fréquentation volontaire des cours a déjà produit de si beaux résultats, il ne sera pas nécessaire de recourir aux pénalités prévues. Cependant, il n'est peut-être pas inutile de signaler aux patrons, parents, tuteurs et apprentis les dispositions les concernant, et les peines auxquelles ils s'exposeraient en y contrevenant.

Ces apprentis, de même que les ouvriers de toutes les professions, seront heureux de trouver à Tavannes les cours qui leur sont nécessaires. Souhaitons la prospérité de l'enseignement professionnel, qui s'attache à développer chez nous les métiers manuels, sources de la richesse.

(Communication de M. O. SAUTEBIN.)

O. R.

VAUD. — Cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique. — Les cours organisés par le Département de l'Instruction

publique ont du succès : 100 instituteurs s'étaient fait inscrire comme participants à celui de Rolle ! L'on décida de donner deux cours de suite ; le premier, qui eut lieu du 18 au 23 septembre, compta 38 élèves ; le deuxième en réunit 34 et dura du 25 au 30 septembre. Un troisième cours sera donné probablement à Payerne et réunira les instituteurs des districts d'Avenches, Payerne et Moudon.

Deux maîtres se partageaient également la besogne : MM. Michel et Reisser.

Jusqu'à ce jour, quatre de ces cours ont été donnés : à Aigle et à Yverdon en 1900, et à Rolle, deux en 1905. 137 instituteurs au total les ont suivis. L'Etat paye aux participants un subside de fr. 5 par jour et les frais de transport. Dans ces trois localités, nos collègues ont été très bien reçus et à des conditions incroyables de bon marché.

Vaud n'a pas eu la primeur de cette institution : Lucerne en 1897 et en 1899 organisa des cours d'une durée de quinze jours. Le branle est donné, et nombre de cantons vont suivre cet exemple.

Un modeste banquet clôture généralement ces cours de répétition. A l'agape du 23 septembre, au Casino de Rolle, on entendit mieux que des chansons ou des déclamations qui, au reste, ne firent pas défaut ; le clou de la soirée fut le discours de M. Auguste Pilet. Nous en donnons ci-dessous un résumé.

L'orateur remercie chaleureusement les professeurs pour l'amabilité, la conscience, la distinction qu'ils ont apportées dans l'accomplissement de leur tâche. Ils ont su donner à leur enseignement ce cachet de maîtrise et ce caractère éducatif qui en fait la haute valeur, — et leurs rapports avec leurs élèves, cette bienveillante bonhomie qui crée entre les uns et les autres un bienfaisant courant d'estime et de sympathie.

M. Pilet, se basant sur les connaissances acquises à ce cours, veut définir le but de cet enseignement, dire sa portée éducative, sa valeur militaire pour notre jeunesse et, partant, pour notre pays.

La gymnastique, à côté de sa mission propre qui est l'éducation physique, concourt au développement des facultés psychiques de l'individu ; et l'on est loin de se figurer l'importance de son rôle intellectuel et moral ; elle réagit sur l'esprit et sur le caractère.

Des gens superficiels ont jugé que le corps peut se développer en souplesse, en force, en beauté, par les seuls soins de dame Nature, — que ces trois qualités, d'ailleurs, ne sont pas indispensables à l'homme, — et que des leçons données un peu à la grâce de Dieu sont suffisantes, sinon superflues, pour faire de nos petits Suisses des êtres aptes aux plus durs labeurs, aux sports et au service militaire. Notre peuple partage cette opinion erronée.

Un enseignement méthodique de la gymnastique doit viser et conduire graduellement à la réalisation du triple but suivant : doter l'enfant d'un corps sain, d'un esprit souple et discipliné, et d'un caractère viril.

UN CORPS SAIN. — Nous ne cultiverons pas la gymnastique médicale dont le but est de corriger certaines déformations corporelles prononcées ou de créer une réaction puissante contre telle ou telle maladie. Les exercices que nous ferons exécuter seront tout simplement hygiéniques, imposés en vue de fortifier les muscles dans le sens de leurs attributions fonctionnelles, et non point en vue de faire de nos élèves des jongleurs ou des saltimbanques au petit pied. L'entraînement sera lent, progressif ; les muscles ainsi sollicités fourniront à un moment donné toute la vigueur ou la résistance dont ils sont capables. Cette éducation

physique est de nature à corriger certains défauts corporels naissants qui, sans le secours de la gymnastique, ne feraient que croître et embellir avec le temps ; la scoliose au premier degré, l'insuffisance de la cage thoracique, par exemple, seront traités avec succès par des exercices élémentaires méthodiques. L'adepte de la gymnastique se fait remarquer par ses attitudes dégagées, sa tenue correcte, sa décision et sa franchise dans ses manières et dans ses mouvements,

UN ESPRIT SOUPLE ET DISCIPLINÉ. — L'esprit a besoin, lui aussi, d'une sorte d'éducation physique. Il lui faut acquérir de la vivacité, de l'élasticité, une habitude d'activité toujours prête, au premier appel, à déployer ses effets.

Posez à certains écoliers une question très simple qui ne demande presque pas de réflexion ; il leur faudra un certain temps pour trouver et énoncer la réponse. leur esprit est endormi, s'abîmant dans une sieste sans fin. Cette torpeur est la cause d'un véritable déficit scolaire. La gymnastique est un utile moyen de réagir et, sans doute, de guérir cette nonchalance. Lorsque les élèves sont sur les rangs, leur esprit doit être sans cesse aux aguets, dans l'attente du commandement nouveau qui peut surgir à l'improviste ; il doit déployer une activité intense : en un mot, il doit faire aussi de la gymnastique. Cela lui sera très salubre, surtout si le maître multiplie à dessein ses ordres et apporte une grande variété d'exercices dans une même leçon.

C'est ainsi que l'esprit acquiert de bonnes habitudes de souplesse et de discipline : la promptitude de la réflexion fait naître la promptitude de la décision, et c'est tout gain pour l'école et pour l'individu.

UN CARACTÈRE VIRIL. — La gymnastique contribue à la formation du caractère. De la rapidité dans la décision et dans l'exécution. Cette intensité de vie spirituelle incite la volonté à agir sans tergiverser : la volonté agissante donne au caractère la fermeté, la virilité si nécessaire en toute circonstance ; c'est précisément le manque de volonté, d'initiative, de décision, de confiance en soi qui rendent l'homme *ondoyant et divers*. On ne sait pas vouloir ; on fuit les responsabilités. Cet état d'esprit a certainement nui à notre prospérité nationale.

Devant un obstacle, une difficulté, l'homme non aguerri s'arrête ; il n'ose pas sauter la haie ou franchir le fossé ; il ne se connaît pas, il se défie de lui-même. Que, par l'exercice, il apprenne à se connaître, à utiliser ses forces, le courage, la volonté, l'habitude de regarder le danger en face et de le vaincre feront de lui une nouvelle créature : il osera, il saura vouloir. Une décision prompte et un bon jugement sont les conditions *sine qua non* du succès dans toutes les entreprises.

La gymnastique est donc un puissant moyen d'éducation physique, cela va sans dire, mais aussi morale. Que de bons papas considèrent cet art comme un amusement inutile, que des gens prévenus jettent un sourire de pitié ou même de dédain sur ce pauvre maître qui fait manœuvrer des bambins, sourires narquois ou moqueries ne nous toucheront guère, assurés que nous sommes de l'utilité et de la haute mission de cet enseignement.

Et lorsque, dans quelques années j'espère, nous pourrons présenter au pays une vaillante cohorte de jeunes gens au corps sain, à l'esprit souple et discipliné, au caractère viril, chacun comprendra que nous avons fait œuvre utile et patriotique ; alors seulement, la gymnastique aura gagné son procès dans nos campagnes, et ce, pour le plus grand bien de la patrie.

(Communiqué par R. R.)

REVUE D'ALLEMAGNE

Ce n'est pas une tâche très facile que d'écrire, pour les lecteurs de l'*Educateur*, une revue d'Allemagne qui devra paraître régulièrement ; car nombreuses, très nombreuses sont les questions scolaires et pédagogiques en discussion dans l'empire allemand. Je m'efforcerai de n'en choisir que les principales pour les présenter dans un résumé aussi bref que le comportera l'importance de la matière.

En Prusse, un très grand nombre d'écoles sont encore ce qu'on appelle des écoles de société (environ 18 000), c'est-à-dire que les pères de famille qui y envoient leurs enfants forment une société qui pourvoit aux frais de l'enseignement. Beaucoup de grands propriétaires terriens en font partie et assument une bonne partie des charges que certaines communes sont trop pauvres à supporter. Or, cette situation doit être régularisée. Depuis quelques mois, il est question d'élaborer une loi concernant les frais d'entretien de l'école qui établira l'obligation des communes à y pourvoir, avec des subsides de l'Etat. Libre à elles d'y faire participer, dans une juste proportion, les grands seigneurs terriens. Que contiendra cette loi ? Quand sera-t-elle publiée ? Tous les journaux pédagogiques, toutes les conférences des maîtres en ont parlé et ont présenté des vœux. Dernièrement, les présidents supérieurs des provinces étaient réunis à Berlin pour en discuter avec les ministres intéressés. Les uns désirent que cette loi modifie l'ensemble de l'organisation scolaire, d'autres préfèrent qu'elle se restreigne à jeter de nouvelles bases financières. Tout le monde est dans une attente fiévreuse, car on ne sait pas si la Chambre des députés se réunira encore cette année ou seulement l'année prochaine pour discuter la nouvelle loi.

Quelques questions très importantes y sont étroitement liées. L'école, telle qu'elle sortira des délibérations, sera-t-elle *confessionnelle ou simultanée*, c'est-à-dire accessible à toutes les confessions à la fois ? Chez nous, aucun doute ne serait plus possible ; mais en Prusse et dans d'autres Etats, d'après un compromis politique qui date du mois de mai, l'école simultanée est sérieusement menacée, tandis que jusqu'à présent les deux jouissaient des mêmes droits. A ce propos, beaucoup d'adversaires de l'école simultanée y voient une école sans religion, ce que ses partisans s'efforcent de réfuter. Au contraire, disent-ils, elle a une valeur bien plus considérable que l'école confessionnelle, car les enfants de toutes les religions y sont réunis et apprennent à s'aimer et à vivre ensemble dès leur jeune âge, ce qui a une importance considérable pour leur avenir. Ils seront plus tolérants et sauront mieux apprécier les actes et les manières de voir d'autrui. Les partis politiques se sont emparés de la question. Ce sont les conservateurs et les catholiques qui préconisent l'école confessionnelle, tandis que les libéraux et les radicaux ne voudraient la tolérer qu'exceptionnellement. Pour le moment, la grande majorité des maîtres, en Prusse et aussi dans le Wurtemberg, est favorable à l'école simultanée.

Une question en relation intime avec la précédente est celle de la *surveillance de l'école*. Celle-ci est exercée presque sans exception par les pasteurs. Il y a plus de cinquante ans que cet état de choses a été établi par une loi ; mais maintenant ce système a vieilli et partout on réclame son abolition. La question de la surveil-

lance laïque des écoles est devenue une question vitale pour les instituteurs allemands. Aussi font-ils tous leurs efforts pour l'obtenir. En vertu de quoi, demandent-ils, les pasteurs sont-ils seuls aptes à surveiller l'école et à porter un jugement vrai sur ses travaux ? En même temps, ils revendiquent le droit de participer à l'administration de l'école en prenant part, avec au moins voix consultative, aux délibérations des autorités scolaires.

Les *traitements* des instituteurs sont dérisoires dans bien des communes. On cite toute une série de places payées 1000 marks par an. A la porte de grands centres, les instituteurs ne touchent que 1200 marks ; les jeunes maîtres sont payés 50 et 60 marks par mois. Aussi beaucoup de places restent-elles vacantes, personne n'ayant envie de les postuler. De plusieurs districts, on annonce un manque d'instituteurs, et un journal parle d'une commune de Posen où huit cents enfants doivent être instruits par cinq instituteurs. Quelques villes augmentent d'elles-mêmes les traitements. La Chambre des députés de Prusse a voté, pour cette année, une somme de 200 000 fr. pour parfaire les traitements par trop bas. Et pour l'année prochaine, une somme de cinq millions a déjà été votée pour être inscrite au budget. Le ministre des finances ayant dit qu'il lui faudrait avoir des bases pour savoir comment distribuer la somme, un journal pédagogique conseille aux instituteurs d'envoyer des pétitions en masse qui auront vite convaincu le ministre que les bases ne font pas défaut.

Dans l'*association pour l'enseignement commercial*, qui a tenu dernièrement sa réunion annuelle à Wiesbaden, plusieurs orateurs ont constaté que l'*instruction des jeunes apprentis* qui viennent de quitter l'école est absolument *insuffisante*. Une enquête a démontré que, sur 6000 jeunes gens, 32 % étaient insuffisamment préparés. Dans dix-sept écoles, leur nombre dépassait le 50 %. A ce propos, on a constaté que généralement on enseignait trop de choses sans ne rien approfondir, que toutes les connaissances étaient superficielles et que l'école ne songeait pas assez à sa mission de former des caractères. Tout pour la mémoire, rien pour apprendre à raisonner et à réfléchir. La plupart des orateurs rattachaient ce fait attristant à la surveillance que l'Eglise exerce encore sur l'école.

D'un autre côté, on signale une augmentation très réjouissante des *cours d'adultes professionnels, commerciaux ou agricoles*, suivant les contrées. A côté de quelques districts de la Prusse, ce sont la Bavière et le Wurtemberg qui marchent à la tête du mouvement. Les cours y sont obligatoires et se donnent de jour. Quinze maîtres wurtembergeois iront suivre, à Karlsruhe, des cours spéciaux pour y obtenir un diplôme d'enseignement dans les cours indiqués. La province de Schleswig-Holstein vient aussi de leur donner un développement magnifique. Tous les jeunes gens doivent y participer depuis leur confirmation jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Pour le prix modique de trois marks, ils peuvent utiliser, pendant toute la durée des cours, tous les trains qui les amèneront dans les localités où ceux-ci se donnent.

Y.

Petite poste.

E. et C. Allaz, à Assens. Merci de votre envoi. Prière de récidiver. Vos leçons-type de géographie locale seront les bienvenues. Envoyez-nous pour commencer *le temple du village, la fontaine publique, le cimetière, le ruisseau, la forêt*.

PARTIE PRATIQUE

ENSEIGNEMENT DE LA COUPE

Camisole pour jeune fille.

MATÉRIEL POUR L'INSTITUTRICE. — Tableau noir, règle graduée, craie, équerre, papier fort, papier souple, quelques clous à tête plate, 2 m. à 2 m. 50 de tissu de coton, une camisole confectionnée semblable à celle que les élèves doivent couper, un patron (fig. 147 et 133, *Coupe et confection de lingerie*, par M^{mes} Picker et Beausire. Chez Payot & Cie).

MATÉRIEL POUR LES ÉLÈVES. — Crayon, gomme, règle graduée, équerre, cahier de papier fort, proportionné à la grandeur des patrons, une grande feuille de papier fort, papier souple, 2 m. à 2 m. 50 de tissu de coton, épingles, ciseaux, aiguille, fil, ruban métrique.

La leçon que nous donnons aujourd'hui s'adresse à des jeunes filles ayant déjà acquis quelque habileté dans l'art de la coupe, ce qui permettra d'aborder les nouvelles difficultés que présentent la coupe et la confection de ce vêtement.

EXAMEN DE LA CAMISOLE PRÉSENTÉE POUR MODÈLE

Quel nom donne-t-on au vêtement que je vous montre (camisole, matinée, mantelet)? Ce vêtement pourrait-il être porté par l'une de vous? Les petits enfants portent-ils des camisoles de ce genre? Quelle étoffe a servi à faire cette camisole? Quel genre de tissu emploie-t-on pour ce vêtement (cretonne, madapolam, shirting, percale, bazine, piqué sec ou molletonné, flanelle)? Pourquoi emploie-t-on de préférence une étoffe de coton? Quel avantage et quel inconvénient présente la flanelle?

Quelle partie du corps recouvre la camisole? Faire remarquer que ce vêtement reste flottant à sa partie inférieure et presque ajusté dans la partie supérieure. Il est donc important de prendre exactement les mesures qui servent à en établir le patron, et d'apporter la plus grande attention soit au dessin des diverses parties qui le composent, soit à la coupe et à la confection du vêtement.

Examiner les diverses parties de la camisole : corps et manche. Faire remarquer que le corps du vêtement se compose de trois parties : le dos, qui n'en forme qu'une, et le devant présentant deux parties absolument semblables. Attirer l'attention des élèves sur l'*encolure*, très profonde au devant et presque droite au dos ; sur l'*entournure*, beaucoup plus grande et plus arrondie au devant qu'au dos ; sur la *couture d'assemblage* de l'épaule, qui se trouve plus en arrière que le milieu de l'épaule ; sur les *coutures d'assemblage* du dos avec le devant, qui suivent une ligne oblique légèrement cintrée ; sur le *bord inférieur*, qui n'est pas à fil droit, mais remonte un peu sur le côté ; sur le *milieu devant*, qui suit une ligne droite, et enfin sur le *milieu du dos* indiqué par le pli de l'étoffe.

Faire remarquer qu'en pliant le vêtement en suivant le milieu du dos, on obtient deux parties superposées absolument semblables ; pour établir le patron de la camisole, nous devons donc dessiner la moitié du dos et l'une des parties du devant. Attirer l'attention des élèves sur les contours de ces deux patrons et sur les coutures qui les réunissent.

Observations sur la manche : ligne d'entournure, bord inférieur, couture. La manche n'est formée que d'un seul morceau qui, plié en deux dans le sens de la

longueur, donne deux parties symétriques, sauf à l'entournure qui est creusée sous le bras et très arrondie sur l'épaule. Bien que le dessus et le dessous de la manche ne soient pas absolument semblables, on peut cependant établir un patron ne représentant que la moitié, à condition d'indiquer, à la partie supérieure, deux lignes représentant l'une le dessus, l'autre le dessous.

Faire remarquer que la manche est froncée à sa partie inférieure, afin de lui donner la largeur du poignet.

EXAMEN DU PATRON

Mesures nécessaires pour l'établir.

Montrer le patron préparé ; en faire reconnaître les différentes parties aux élèves, puis le poser sur la camisole pliée ; insister sur la ligne G C du dos et sur la ligne A' C' de la manche, qui se placent sur le pli du tissu.

En se basant toujours sur l'observation, faire trouver aux élèves quelles sont les mesures nécessaires pour établir le patron de la camisole.

1^o Longueur de la camisole prise depuis l'épaule, vers l'encolure, jusqu'à 20 ou 25 cm. au-dessous de la taille.

2^o Tour de poitrine ; passer le ruban métrique sous les bras et le faire revenir sur le devant, sans serrer, à la partie la plus forte de la poitrine.

3^o Tour du cou, sans serrer.

4^o Largeur du devant, d'une entournure à l'autre.

5^o Largeur du dos, d'une entournure à l'autre.

Faire remarquer que la différence entre le demi-tour de poitrine et la demi-somme de la largeur du devant et de celle du dos, donne la largeur de l'entournure.

Ces cinq mesures sont indispensables pour établir le patron du corps de la camisole.

Pour la manche, nous devons prendre la longueur totale, depuis l'entournure, jusqu'au coude, puis jusqu'au poignet, en pliant le bras. La longueur de l'entournure au coude, nous indiquera à quel endroit la couture est creusée.

Une ou deux élèves, à tour de rôle, prendront les mesures sur une compagne, et les inscriront au tableau noir. La maîtresse les comparera avec le tableau approximatif des mesures que renferme le manuel, et choisira pour le travail collectif, le numéro qui se rapproche le plus des mesures prises par les élèves,

DESSIN DU PATRON

Il est plus avantageux, au point de vue pédagogique, surtout, de dessiner le patron du devant et celui du dos dans le même cadre, et en plaçant en regard les lignes représentant la couture d'assemblage, sous le bras. Or, comme il faut tenir compte de l'ampleur du vêtement au bord inférieur, le rectangle qui doit renfermer la moitié du dos et la moitié du devant réunies, serait insuffisant si on lui donnait pour base le demi-tour de poitrine. C'est pour cette raison que le rectangle ABCD a pour base les $\frac{3}{4}$ du tour de poitrine, et pour hauteur, la longueur de la camisole. Il s'agit maintenant de déterminer la hauteur de l'entournure ; pour cela, compter de A vers C et de B vers D, le $\frac{1}{4}$ du tour de poitrine, moins $\frac{1}{10}$ de ce quart, tracer la ligne EF. Rappelons ici que l'entournure du devant doit être plus haute que celle du dos, puisque la couture est placée en arrière. Nous avons donc besoin de deux lignes, l'une indiquant la partie supérieure de l'entournure du devant, et l'autre, la partie supérieure de l'entournure du dos. — De A vers E et de B vers F, compter le $\frac{1}{6}$ de AE, tracer la ligne GH, sur laquelle viendra s'appuyer la ligne représentant l'épaule du devant. — De G

vers E, et de H vers F, compter le $\frac{1}{6}$ de GE ; tracer la ligne II, sur laquelle viendra s'appuyer la ligne représentant l'épaule du dos. Nous avons ainsi obtenu les lignes horizontales nécessaires pour le dessin du patron.

Déterminons maintenant la largeur du dos et celle du devant immédiatement au-dessous de l'entournure. Pour le dos, portons de A vers B et de C vers D, la distance AE ; tracer la ligne KL. Pour le devant, porter de B vers K et de D vers L, le $\frac{1}{3}$ du tour de poitrine ; tracer la ligne MN. La largeur du dos entre les entournures sera indiquée par la ligne OP distante de AE de la demi-largeur du dos, plus $\frac{1}{2}$ cm. La ligne QR, distante de BF de la demi-largeur du dos plus $\frac{1}{2}$ cm, déterminera la largeur du devant.

Le point S distant de A du $\frac{1}{7}$ du tour du cou, et le point T placé à 1 cm. au-dessous de A, déterminent la moitié de l'encolure du dos. Faire remarquer qu'à tous les vêtements ajustés l'encolure du dos doit être très peu profonde : une échancrure trop accentuée peut compromettre la réussite du vêtement. Ce défaut ne peut être corrigé qu'en remontant la partie du dos, sur l'épaule.

L'encolure du devant sera déterminée par le point S', distant de B du $\frac{1}{5}$ du tour de cou, et le point U, distant de B du $\frac{1}{5}$ du tour du cou, plus 1 cm. Pour la partie croisée du devant, on placera U' à $1\frac{1}{2}$ cm. de U. — D', placé à $1\frac{1}{2}$ cm. de D, indiquera le point inférieur du bord de devant.

Afin de donner la rondeur voulue à l'entournure et la longueur nécessaire à l'épaule, on placera le point V à $\frac{1}{2}$ cm. du point d'intersection des lignes OP et II. La distance SV nous donne ainsi la longueur de l'épaule du dos. L'épaule du devant sera obtenue en portant de S' sur la ligne GH, la distance SV moins 1 cm. ; placer V'.

Placer W au point d'intersection des lignes KL et EF. — Placer W' 2 cm. au-dessus de EF, sur la ligne MN.

Pour donner l'ampleur voulue au bord inférieur de la camisole, nous compterons, au dos, de L vers N, le $\frac{1}{3}$ de CL, et nous placerons X 3 cm. au-dessus de la ligne CD. Au devant, compter de N vers L le $\frac{1}{3}$ de DN, et placer X' 5 cm. au-dessus de CD. Remarquons que nous avons élevé davantage le point X' que le point X, afin de donner plus de biais à la partie la plus large. Le point W' a donc été placé 2 cm. au-dessus de la ligne EF pour donner la longueur voulue à la couture sur le côté.

Nous avons ainsi obtenu toutes les lignes de construction et les points de repère qui permettront de dessiner correctement le patron de la camisole.

Renforçons tout d'abord la ligne CT qui indique le milieu du dos ; une courbe très peu accentuée de C à X nous donne le bord inférieur ; la couture sur le côté s'obtient en traçant d'abord une oblique pointillée de X à W, puis une courbe s'écartant de $\frac{3}{4}$ de cm. environ, au milieu et à gauche de l'oblique ; une courbe de W. à V, nous donne l'entournure du dos ; de V à S, une oblique indique la couture de l'épaule, puis enfin une courbe très peu accentuée de S à T représente l'encolure du dos.

La droite U' à D' indique le bord au milieu du devant ; une droite suivant la ligne DN, puis une courbe partant à peu près du milieu de cette ligne et se terminant au point X', donne le bord inférieur ; la courbe X' W', obtenue comme XW, indique la couture sur le côté ; la courbe W' V', touchant les lignes EF et QR, détermine l'entournure du devant ; l'oblique V'S' donne la couture de l'épaule, et enfin, la courbe S'U', l'encolure.

MANCHE. — Le rectangle qui doit servir à établir le patron de la manche aura pour base le $\frac{1}{4}$ du tour de poitrine plus 2 cm., et pour hauteur, la longueur totale de la manche.

De A vers C et de B vers D, compter la longueur de la manche, de l'entournure au coude ; tracer la ligne EF qui indique la partie la plus creusée de la couture. — Joindre par G H, le milieu de AB et le milieu de EF. — La ligne IJ qui indique à quelle hauteur arrive la couture, est distante de AB de la moitié de cette ligne, soit AG. — Placer L au milieu de AG et M au $\frac{1}{3}$ de BG. — Placer N au milieu de GK. — Compter, de D vers F le $\frac{1}{6}$ de CD, placer O. — Afin de donner plus de longueur à la manche, du côté du coude, placer C' 1 cm. au-dessous de C et A' 3 cm. au-dessus de A. — Tracer une oblique pointillée de C' à O. — De O vers C', compter la moitié de OD ; placer P. — Mettre R au $\frac{1}{3}$ de FH.

Renforcer d'abord la ligne A'C' qui indique le milieu de la manche (pli de l'étoffe). — Une courbe peu accentuée de C' à P. détermine le bord inférieur ; la couture suit une courbe partant de J à P et passant par R ; le bord supérieur du dessus de la manche est déterminé par la courbe A'J, passant par M, et celui de la partie de dessous est représenté par la courbe A'LNJ.

Observer le contour des diverses parties du patron : dos, devant, manche, et faire retrouver, par les élèves, sur le vêtement, quelle partie représente chaque ligne.

Revoir les dessins, rectifier les lignes défectueuses avec un crayon de couleur.

RÉPÉTITION DU DESSIN SUR UNE FEUILLE SÉPARÉE

Répéter le dessin sur une feuille séparée, avec d'autres mesures, afin que l'élève ne fasse pas une simple copie du premier travail.

Le premier dessin doit être fait en leçons collectives ; par conséquent toutes les élèves établiront le patron avec les mêmes mesures. Pour le second dessin, chaque jeune fille peut baser ses calculs sur ses propres mesures, prises par une compagne. Ici le travail peut être plus individuel ; les élèves sont dirigées par le manuel, ou par la maîtresse qui peut faire appel à leur mémoire et à leur raisonnement et s'assurer ainsi si les leçons précédentes ont été bien comprises.

Exiger que les lettres qui déterminent le contour du patron soient placées à l'intérieur du dessin, afin qu'elles ne disparaissent pas en découpant. Inscrire aussi très soigneusement le nom de l'élève, celui des diverses pièces du vêtement et les mesures qui ont servi à établir les lignes de construction et les points de repère.

(A suivre.)

L. PICKER.

COMPOSITION

Degré supérieur.

APPEL AU TRAVAIL

(A lire après la correction des travaux.)

Aux jeunes garçons.

Novembre est venu, amenant avec lui son cortège de jours sombres et tristes
Une bise glaciale a soufflé, qui a jauni rapidement les feuilles et les a détachées

des arbres. Pauvres feuilles mortes ! elles tourbillonnent affolées sous les rafales. Les troupeaux aux joyeuses sonnaillles sont rentrés dans les étables et la campagne est maintenant dépouillée et déserte. La nature entière est empreinte de mélancolie. — Votre père, que vous avez accompagné aux champs durant vos vacances, est demeuré seul au logis. Il se souvient avec un bonheur inavoué du vaillant garçon qui, avec lui, a fait les fenaisons en juin, a fait en juillet la moisson des lourds épis dorés, puis a conduit les chevaux trainant la charrue et surveillé au pâturage le troupeau turbulent de la ferme paternelle. Mais, avec le travail du corps, doit marcher la culture de l'esprit. Et vous l'avez bien compris, enfants, en revenant joyeusement dès les premiers jours de novembre, reprendre votre place à l'école, place inoccupée depuis quelques semaines déjà. Et si vous y mettez toute votre attention, toute votre volonté et tout votre cœur, votre maître fera de vous des hommes instruits, bons et droits, tout comme les enseignements de votre père feront de vous des citoyens vigoureux et utiles.

E. et C. ALLAZ-ALLAZ.

Aux jeunes filles.

Elles sont écoulées, les bonnes journées de vacances, durant lesquelles, sous la direction de votre mère, vous avez fait votre apprentissage de parfaite ménagère. Vous avez tour à tour appris à faire correctement un lit, à balayer minutieusement une chambre, à épousseter et à polir les meubles. Dans la cuisine, vous avez appris à préparer des aliments sains, appétissants et nutritifs. Vous avez fait briller à tour de bras les ustensiles de métal et vous avez lavé avec précaution la vaisselle de faïence et de porcelaine. Maintenant, vous êtes rentrées à l'école, et votre mère, privée de son gentil bras droit, s'ennuie et cherche souvent en vain sa chère fille à ses côtés. — Mais vous allez bien travailler là aussi. Après les leçons destinées à meubler et à orner votre esprit, viendront des heures consacrées à augmenter votre adresse à manier aiguilles, dés et ciseaux. Cours, aiguille mignonne, voltige allègrement entre les doigts agiles qui te soutiennent, pour transformer en vêtements utiles les toiles neigeuses et les chauds lainages. Et toi, vaillante petite ouvrière, souviens-toi que ton application au travail fera de toi une femme laborieuse et adroite, le plus précieux trésor de la famille.

E. et C. ALLAZ-ALLAZ.

L'automne.

Lire et faire lire l'intéressant morceau de G. Droz (Dupraz et Bonjour), du commencement aux mots : « Infortuné docteur, infortunés gendarmes, infortuné chasseur ! » et en faire ensuite un exercice de rédaction avec le plan suivant.

PLAN. — 1. Caractère de l'automne. 2. Au coin du feu. — Les bruits du dehors. 3. Voyageurs attardés : le vieux docteur, gendarmes, chasseur. 4. Ils sont à plaindre.

C. F.

Degré moyen.

Travaux de l'automne.

PLAN. — Que fait en automne chacune des personnes suivantes : 1. Le vigneron ? 2. Le bûcheron ? 3. Le cultivateur ? 4. Le ramoneur ?

C. F.

ARITHMÉTIQUE

(Suite.)

Degré inférieur.

3 années — 3 trimestres	=	. . trimestres
Une année + 1 trimestre	=	. . trimestres
Une année + une demi-année	=	. . trimestres
Une année + une demi-année	=	. . semestres
2 ans	=	. . saisons
Un an et demi	=	. . saisons
Un semestre	=	. . mois
3 semestres — 2 mois	=	. . mois
Un semestre + un demi-semestre	=	. . mois
Un trimestre	=	. . mois
3 trimestres	=	. . mois
Un semestre + un trimestre	=	. . mois
Un semestre — un trimestre	=	. . mois
Une saison	=	. . mois
2 saisons	=	. . mois
5 pièces de 2 francs + 3 francs	=	. . francs
3 sous + 4 centimes	=	. . centimes
2 araignées	=	. . pattes
Le quart d'une douzaine d'œufs	=	. . œufs
2 dizaines — 8 unités	=	. . unités, etc.
Dans 16 gants il y a		. . paires de gants
Dans 24 mois »		. . années
Dans 18 œufs »		. . douz. d'œufs
Dans 12 mois »		. . saisons
Dans 9 mois »		. . trimestres
Dans 15 francs »		. . écus
Dans 10 sous »		. . pièces de 2 sous
Dans 6 mois »		. . saison
Dans 20 centimes, il y a		. . sous
Dans 20, il y a		. . unités
Dans 21 jours, il y a		. . semaines
Dans 24 mois, il y a		. . années

15		76	30
+ 24	24	— 45	— 9
+ 7	+ 25	27	32
+ ..	+ 16	45	23
= 69	= 73		

(Démonstration avec des objets, en commençant ces opérations avec des nombres plus petits.)

M. MÉTRAL.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles primaires

LAUSANNE. — Deux postes de maîtressé d'écoles enfantines en ville sont vacantes par suite de dédoublements.

Fonctions légales.

Traitement : fr. 1200 à fr. 1600 pour toutes choses, suivant années de services dans la commune de Lausanne.

Adresser les offres de services au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service de l'Instruction publique, jusqu'au **22 novembre**, à 6 h. du soir.

NOMINATIONS

Dans sa séance du 30 octobre, le Conseil d'état a nommé Mlle Cécile Devey, à Lausanne, en qualité de maîtresse d'études et directrice de l'école supérieure de Ste-Croix, à titre provisoire et pour une année.

Cours d'écriture ronde et gothique avec directions, par **F. Bollinger**. Edition française, prix 1 fr. Aux écoles grand rabais. **S'adresser à Bollinger-Frey, Bâle.**

LIVRES DE CLASSE

adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève.

„ ATAR “ (S. A.) ÉDITEUR

Corraterie, 12, Genève

LESCAZE, A. **Premières leçons intuitives d'allemand**, troisième édition. 75 c.

Manuel pratique de langue allemande, 1^{re} partie, 5^{me} édition. 1 fr. 50
(Médaille d'argent à l'Exposition de Genève 1896).

Manuel pratique de langue allemande, 2^{me} partie, troisième édition. 3 fr.

Lehrbuch, für den Unterricht in der deutschen sprache auf Grundlage der **Anschauung**. 1^{re} partie. Illustré. 1 fr. 40

le même 2^{me} „ 1 fr. 50

Lehr-Lesebuch. 3^{me} partie. 1 fr. 50

CORBAZ, A. **Exercices et problèmes d'arithmétique**.

1^{re} série (élèves de 7 à 9 ans). 70 c.

„ livre du maître. 1 fr.

2^{me} série (élèves de 9 à 11 ans). 90 c.

„ livre du maître. 1 fr. 40

3^{me} série (élèves de 11 à 13 ans). 1 fr. 20

„ livre du maître. 1 fr. 80

Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs. 1 fr. 50

Solutionnaire de géométrie. 50 c.

DUCHOSAL, M. **Notions élémentaires d'instruction civique.** 60 c.

PITTARD, Eug., prof. **Premiers éléments d'histoire naturelle**, 2^{me} édition. 2 fr. 75

CHABREY, A. **Livre de lecture.** 1 fr. 80

ROULLIER-LEUBA, prof. **Nouveau traité complet de sténographie française** Aimé Paris, (Ouvrage officiel de l'Union sténographique suisse Aimé-Paris). Cartonné 3 fr. Broché 2 fr. 50

PLUD'HUN, W. **Parlons français**. 14^{me} mille. 1 fr.

Livres universitaires. (Sur demande, envoi franco du catalogue et des livres à l'examen).

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

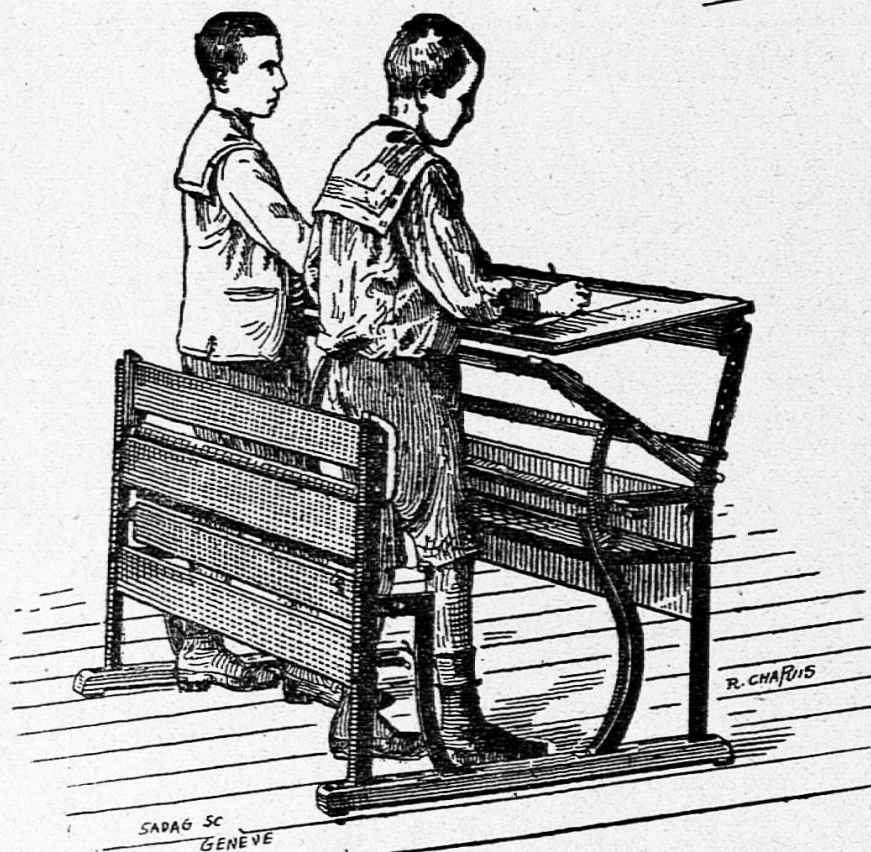
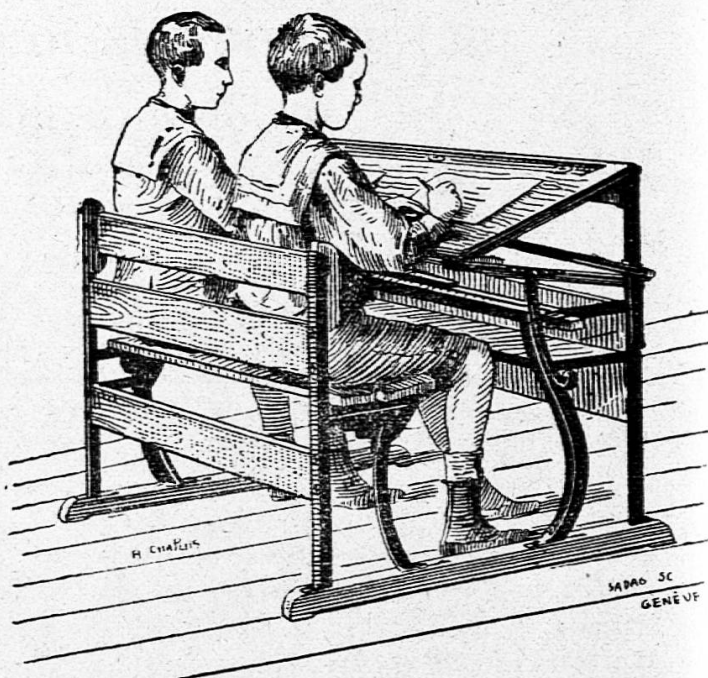
Maison
A. MAUCHAIN
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 19
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

Pupitre modèle n° 15
pour Ecoles secondaires
et supérieures.

Prix : Fr. 47.50.

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets.
SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE
et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Chatelard, etc...

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

Les
MACHINES A COUDRE



SINGER



qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR

Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

Ce succès immense et sans précédent

rouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre

SINGER

Paielements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

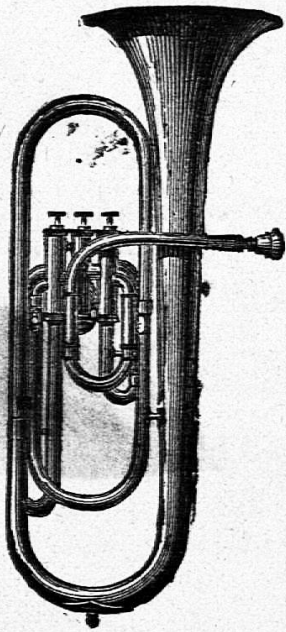
Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



Ne manquez pas
d'essayer les instruments

DE LA

MANUFACTURE GÉNÉRALE
d'INSTRUMENTS de MUSIQUE

Faëtisch Frères

A LAUSANNE

Succursales à Vevey et à Paris

Maison de confiance, fondée en 1804

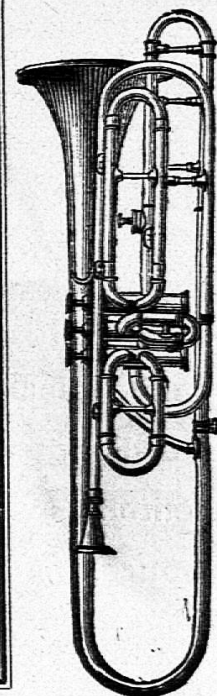
NOS INSTRUMENTS, A VENT ET A CORDES

Pianos et Harmoniums

Sont reconnus les meilleurs

**Vous en serez persuadés en faisant
un essai. D'autres fabriques vendent
des instruments à des prix plus élevés
mais ils ne sont pas d'une qualité
meilleure malgré cette élévation de
prix. Catalogue gratis.**

CORDES, 1^{er} choix pour tous les instruments



Le Bureau du Comité central de la Société pédagogique

aux membres du corps enseignant de la Suisse romande.

GENÈVE, le 8 novembre 1904.

M

Nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que l'*Agenda des écoles* (Année 1905) a donné un bénéfice net de de 380 francs, qui a été intégralement versé à la **Caisse de secours**. L'édition de 1906 devant paraître incessamment, nous venons vous inviter chaleureusement à en souscrire un ou plusieurs exemplaires, que vous trouverez facilement à placer; en le faisant, vous accomplirez une bonne action. Les tableaux statistiques ont été mis à jour, les cotes et altitudes ont été revues et la liste en a été augmentée; en un mot, rien n'a été omis de ce qui pouvait faire de notre *Agenda* une publication pratique, très utile, non seulement aux membres du corps enseignant, mais à tous ceux qui aiment à trouver rapidement un chiffre ou un renseignement dans les mille circonstances de la vie journalière.

Le prix reste fixé à 1,50 fr. l'exemplaire qui sera expédié franc de port.

Nous ajouterons encore que, grâce aux renseignements si divers qu'il renferme, l'*Agenda des écoles* peut rendre de réels services *aux élèves de nos écoles secondaires et supérieures*.

Recevez, chers collègues, nos bien cordiales salutations.

Au nom du Bureau :

Le gérant,
C. PERRET.

Le secrétaire,
A. CHARVOZ.

Le président,
W. ROSIER.

Les comités des Sociétés pédagogiques de Vaud, de Neuchâtel, du Jura bernois et de Genève recommandent vivement *l'Agenda des écoles*.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise :

Le secrétaire,
J. MASNATA.

Le président,
A. PACHE.

Au nom de la Société pédagogique neuchâteloise :

Le secrétaire,
E. AMEZ-DROZ.

Le président,
F. ROSSELET.

Au nom de la Société pédagogique jurassienne :

Le secrétaire,
E. VAUCLAIR.

Le président,
C. FROSSARD.

Au nom de la Société pédagogique genevoise :

Le secrétaire,
L. GROSGURIN.

Le président,
L. BAATARD.

NB. La correspondance, les envois d'argent, les demandes de renseignements concernant l'Agenda des écoles doivent être adressés à M. Ch. Perret, gérant de l'Educateur, Le Myosotis, Lausanne.

Nous recommandons vivement à nos collègues de souscrire auprès du Gérant plutôt que d'acheter l'« agenda » en librairie, afin d'assurer à notre Caisse de secours un bénéfice aussi réjouissant que possible.

C. PERRET.

A envoyer au délégué ou au gérant.

BULLETIN DE COMMANDE

Le soussigné désire recevoir exemplaire..... de l'

Agenda des Ecoles pour 1906

Prix : fr. 1.50.

même contre remboursement d'un seul exemplaire.

Le produit net sera versé dans la Caisse de Secours de la Société pédagogique de la Suisse romande.

[illegible]

L'expédition sera faite tout de suite.

Affranchir

de

2 cent.

Monsieur C. PERRET, instituteur

LE MYOSOTIS

LAUSANNE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLI^{me} ANNÉE — N° 46.



LAUSANNE — 18 novembre 1905.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Blanchut , F., inst.,	Collonges
Rosier , William, prof.,	Petit-Lancy.	Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Grossgurin , L., prof.,	Genève.		
Pesson , Ch., inst.,	Céligny.		
Jura Bernois.		Vaud.	
MM. Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	MM. Meyer , F., inst.,	St-Prex.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Rochat , P., prof.,	Yverdon.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Cloux , J., inst.,	Lausanne.
Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Baudat , J., inst.,	Corcelles s/Concise
Mœckli , Th., inst.,	Neuveville.	Dérlaz , J., inst.,	Baulmes.
Sautebin , instituteur,	Saïcourt.	Magnin , J., inst.,	Lausanne.
Cerf , Alph., maître sec.,	Saignelégier.	Magnenat , J., inst.,	Oron.
		Guidoux , E., inst.,	Pailly.
		Guignard , H., inst.,	Veytaux.
		Faillettaz , C., inst.,	Arzier.
		Briod , E., inst.,	Lausanne.
		Visinand , E., inst.,	La Rippe.
		Martin , H., inst.,	Chailly s/Lausanne
Neuchâtel		Tessin.	
MM. Rosselet , Fritz, inst.,	Bevaix.	M. Nizzola , prof.,	Lugano.
Latour , L., inspect.,	Corcelles.		
Hoffmann , F., inst.,	Neuchâtel.		
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.		
Rusillon , L., inst.,	Couvet.		
Barbier , C.-A., inst.,	Chaux-de-Fonds.		

Suisse allemande.

M. **Fritschl**, Fr., Neumünster-Zurich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. D. Vincent , Conseiller d'Etat, président honoraire,	Genève.	MM. Charvoz , A., inst., secrétaire,	Chêne-Bougeries.
Rosier , W., prof., président,	Petit-Lancy.	Perret , C., inst., trésorier,	Lausanne.
Lagotala , F., rég. second., vice-président,	La Plaine, Genève.	Guex , F., directeur, rédacteur en chef,	Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotation d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. Edouard Pilet, 4, pl. Riponne, à Lausanne; P. Pilet, agent général, 6, rue de Lausanne, à Vevey, et Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey; Ulysse Rapin, agents généraux, à Payerne, aux agents de la Compagnie à Aigle, Aubonne, Avenches, Baulmes, Begnins, Bex, Bière, Coppet, Cossonay, Cully, Grandson, L'Auberson, Le Sépey, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Oron, Rolle, Yverdon; à M. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande, à Genève ou au siège social, 10, rue de Hollande, à Genève.

H985*x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Ouvrages de M. le professeur W. ROSIER

- Manuel-Atlas** destiné au degré moyen des écoles primaires. Suisse et premières notions sur les cinq parties du monde, cart. 2 fr.
— Le même avec chapitre spécial concernant le canton de Vaud, cart. 2 fr. 25
Manuel-Atlas destiné au degré supérieur des écoles primaires, cart. 3 fr.
Premières leçons de géographie, cart. 2 fr.
Géographie illustrée de la Suisse. Ouvrage illustré de 71 figures et d'une carte en couleur de la Suisse, cart. 1 fr. 50
Géographie générale illustrée. Europe. Manuel et livre de lecture illustré de 203 gravures, ainsi que d'une carte en couleur et de 118 cartes, plans et tableaux graphiques dessinés par C. Perron. Deuxième édition. In-8°, cart. 3 fr. 75
Géographie générale illustrée. Asie, Afrique, Amérique, Océanie. Manuel et livre de lecture illustré de 316 gravures, cartes, plans et tableaux graphiques. 2^{me} édition. In-8°, cart. 4 fr.
Histoire illustrée de la Suisse à l'usage des écoles primaires. Ouvrage adopté par les Départements de l'Instruction publique des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève et contenant de nombreuses gravures et cartes, dont 8 cartes en couleur. 3 fr.
Carte de la Suisse pour les écoles. Echelle 1 : 700 000 sur papier fort. 50 c.
» » » » » » » sur toile. 70 c.
Carte muette de la Suisse pour les écoles. Echelle 1 : 700 000. 20 c.
Carte murale de l'Europe. Echelle 1 : 3 200 000, montée sur toile et rouleaux. 25 fr.

CAISSE D'ESCOMPTE

7, rue Béranger, Paris

PRÊTS

d'argent sur simple signature à long terme. (Discretion).

Escompte et Recouvrement d'effets de commerce sur la France et sur l'Etranger.

Achat de nue-Propriété, Usufruit, Police d'Assurance sur la vie.

Prêts hypothécaires 1^{er}, 2^{me}, 3^{me} rang.

Souscription sans frais à toutes les émissions publiques.

La Caisse d'Escompte reçoit des dépôts de fonds remboursables à échéance; fixe les intérêts sont payés tous les trois mois.

A 1 an 3 % — à 2 ans 3 1/2 % — à 3 ans 4 % — à 4 ans 4 1/2 % — à 5 ans 5 %.

La Correspondance et les envois de fonds doivent être faits au nom de M. le Directeur de la Caisse d'Escompte.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.



Cours d'écriture ronde et gothique avec directions, par **F. Bollinger**. Edition française, prix 1 fr. Aux écoles grand rabais. **S'adresser à Bollinger-Frey, Bâle.**

750 PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

pour jeunes filles des Ecoles primaires, secondaires, supérieures et ménagères, par **P. Félix**. Ouvrage approuvé par Vaud et Berne. — **Payot & Cie, libraires-éditeurs. Fr. 1.25.**

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. ● **LAUSANNE** ● Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines. Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVREURIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

